

Les 12 travaux des jeunes baby-boomers

Si votre année de naissance se situe entre les années 1946 et 1964, vous êtes un baby-boomer. Vous faites partie d'une génération qui fait couler beaucoup d'encre... Puisque vous êtes plus nombreux que les générations qui vous suivent, vous représentez une grande force économique. Vous êtes nos aînés de demain. À peine dans quatre ans, les premiers baby-boomers commenceront à célébrer leur 65^e anniversaire de naissance.



ANNIE
BOIVIN

Collaboration spéciale

En quittant les rangs du marché du travail, vous exercerez de grandes pressions sur les dépenses publiques et les recettes fiscales de l'État.

Pas étonnant de constater que nos gouvernements courtisent de plus en plus les baby-boomers en leur annonçant des mesures « fiscalement avantageuses ».

Après avoir révolutionné le monde du travail, les baby-boomers s'apprêtent à révolutionner le monde de la retraite!

Ils ont encore quelques années pour s'y préparer. Même les retardataires peuvent encore corriger le tir et s'assurer qu'ils seront prêts lorsque l'heure du départ aura sonné.

Nous vous présentons une liste des douze travaux que les jeunes baby-boomers pourront effectuer dans leur cheminement vers la retraite.

Il est
encore
temps...

1 Acquitter ses dettes

Vous connaissez sans doute le vieil adage selon lequel « qui paie ses dettes, s'enrichit ».

Cet adage est un peu la base en planification financière. Pour vous bâtir un capital retraite, assurez-vous d'acquitter vos dettes.

Avoir des mensualités à acquitter tous les mois à la retraite, ce n'est pas l'idéal. Pourtant, pas loin de 73 % des baby-boomers auraient encore des

dettes, selon une étude de la BMO.

Bon nombre de baby-boomers (soit environ 65 %, selon certaines études) envisagent aussi la vente de leur résidence familiale afin d'utiliser le capital pour financer leur retraite.

C'est risqué de vous fier sur la valeur de votre résidence personnelle pour financer votre retraite. Vous devrez toujours vous loger quelque part.

2 Maximiser son REER

Si vous avez des droits de cotisation REER inutilisés, servez-vous-en! Ne gardez pas des sommes non enregistrées importantes, de

peur de payer des impôts au moment de décaisser votre REER. L'accumulation des fonds à l'abri de l'impôt rend le REER magique.

3 Transférer son savoir avant de profiter de ses avoirs!

Pour assurer la continuité et la progression dans l'entreprise dans laquelle vous vous êtes investi toute votre vie, votre employeur a tout avantage à s'assurer du transfert de votre savoir à la génération suivante afin de préserver la continuité de l'entreprise.

Ne soyez pas réticent à travailler en collaboration avec un jeune employé qui entre sur le marché du travail, même s'il ne perçoit pas les tâches que vous avez effectuées durant tant d'années de la même façon que vous.

Si tous les baby-boomers quittent les rangs du mar-

ché du travail en même temps en conservant les secrets de leur réussite, ce sera la catastrophe économique.

Le transfert de votre savoir est tout aussi important que la gestion de vos avoirs! D'ailleurs, pour vous inciter à faire une transition tout en douceur vers la retraite, on vous propose la retraite progressive.

— Avec la collaboration de Josée Blondin, psychologue en milieu de travail, consultante et conférencière.

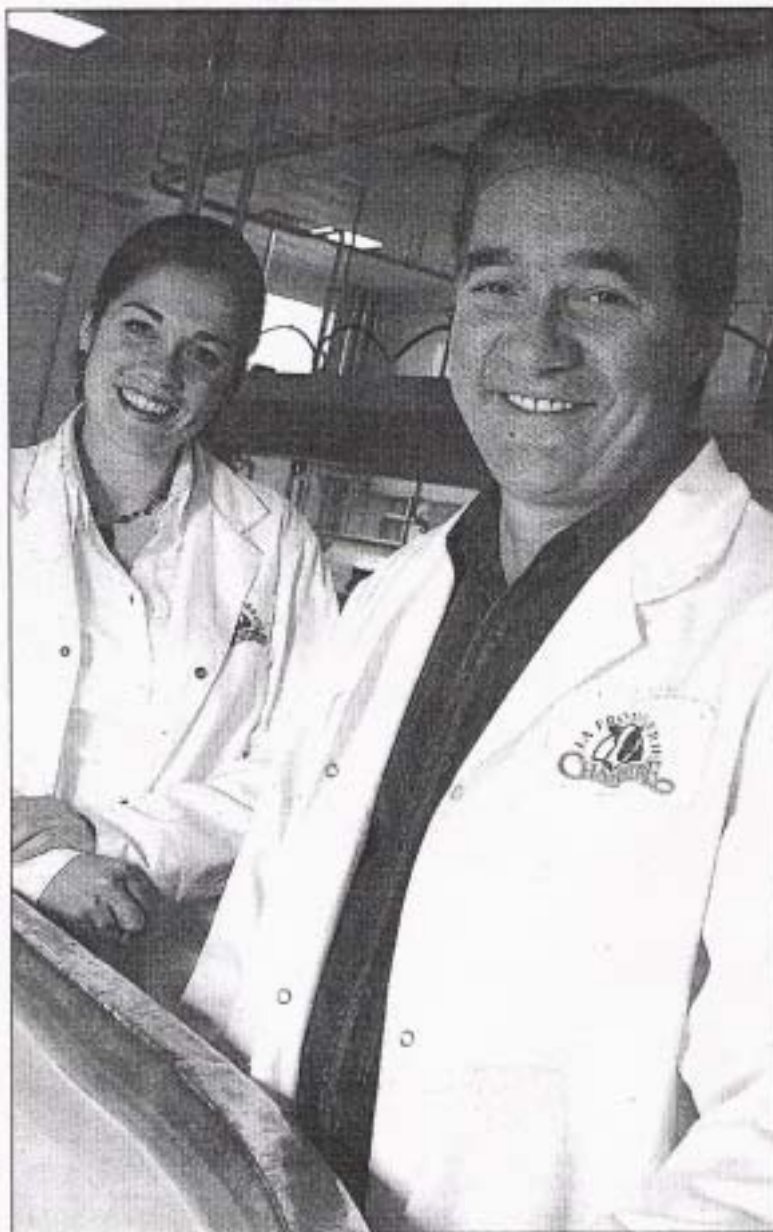


PHOTO D'ARCHIVES

■ Planifier la relève est d'une importance capitale pour une entreprise, comme on l'a constaté tout au long du Défi Entrepreneur extrême - La Relève ces dernier mois. Sur la photo, l'équipe gagnante, Patricia et Luc Livernoche, de La Fromagerie Champêtre.

4 Planifier sa relève

Propriétaires d'entreprises, voyez-y. Des statistiques révèlent que 56 % des chefs d'entreprises prendront leur retraite dans les dix prochaines années.

Commencez à planifier la relève de votre entreprise au moins cinq

ans avant l'âge prévu de votre retraite. Votre point de départ est de cibler votre relève potentielle (enfants, employé clé, tiers non lié). Ensuite, il faudra trouver le financement et les stratégies fiscales pour mettre en place la relève.

5

Planifier sa retraite

Le temps d'accumulation qu'il vous reste avant la retraite n'est plus bien long... Vous devez vous projeter dans l'avenir et connaître quels seront vos sources de revenu disponibles à la retraite.

Les sources de revenu disponibles à la retraite sont généralement les suivantes :

- Régime de retraite (Environ 42 % des travailleurs y participent)
- Régie des rentes du Québec (à compter de 60 ans, sous certaines conditions)
- Pension de la Sécurité de la vieillesse (à compter de 65 ans)
- Allocations de retraite et supplément de revenu garanti (sous certaines conditions)
- REER/FERR
- Revenus nets de location
- Économies personnelles
- Revenus de la vente de l'entreprise pour les dirigeants

Si vous ne profitez pas d'un régime de retraite, vous devrez avoir dans votre petit cochon une somme approximative de 575 000 \$ pour vous procurer une rente de retraite imposable de 30 000 \$ (indexée à 2 %) pendant 30 ans.

À défaut d'une planification adéquate, vous pourrez compter sur les revenus de l'État, soit la rente de retraite de la Régie des rentes du Québec, de la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) et du supplément de revenu garanti (SRG).

6

Planifier psychologiquement sa retraite !

La santé mentale est tout aussi importante que la santé financière. La retraite est un choc psychologique et un des événements les plus stressants de la vie !

Avec l'espérance de vie sans cesse croissante, vous avez la possibilité de vivre autant d'années (et même plus !) à la retraite que le nombre d'années que vous avez passées sur le marché du travail... Mieux vaut être bien préparé.

À la retraite, finis les heures dans le trafic, finis les horaires serrés, finis les lunchs au bureau avec les collègues... La retraite est un

changement majeur de votre vie qui doit se vivre en plusieurs étapes.

De l'euphorie à la panique, vous vivrez un moment de transition pour finalement vous engager dans vos nouvelles réalités quotidiennes jusqu'à l'acceptation de votre nouvelle vie.

Malheureusement, trop peu de gens sont conscients qu'ils subiront la perte d'une grande partie de leur réseau social, une fois à la retraite.

Voilà pourquoi la retraite est un événement de la vie qui mérite d'être planifié... psychologiquement.

7

Envisager une retraite progressive

Nouvelle mode, nouvelle tendance, la retraite progressive sera de plus en plus populaire.

Le budget fédéral déposé le 19 mars dernier propose même de permettre (à compter de 2008) à un travailleur de plus de 55 ans de profiter, sous certaines conditions, jusqu'à 60 % de sa rente de retraite tout en continuant de travailler.

La retraite progressive ne sera pas sans conséquences financières et fiscales.

En travaillant à la retraite, vous devrez vous imposer tant sur vos revenus provenant de vos rentes de retraite que sur vos revenus d'emploi.

En demeurant à temps partiel sur le marché du travail à la retraite, vous devrez continuer d'acquiescer vos cotisations aux différents programmes tels que le Régime québécois d'assurance parentale, le Fonds des services

de santé, l'assurance-emploi et le régime des rentes du Québec.

Cette année, déjà deux cohortes de baby-boomers ont célébré leur 60^e anniversaire de naissance. Ils peuvent désormais faire la demande de leur rente de retraite auprès de la Régie des rentes du Québec (RRQ) sous certaines conditions.

Mais attention ! Ce n'est pas parce qu'on vous l'offre que vous devez systématiquement la demander ! Avant d'en faire la demande, évaluez quelles seront les conséquences sur vos revenus de retraite et vos impôts !

Faire la demande de sa rente de retraite est un choix très personnel, et surtout irréversible.

Si vous recevez la rente de retraite et que vous occupez un emploi à temps partiel dans le cadre d'une retraite progressive, vous deviendrez à la fois un ren-

tier et un cotisant au régime de rente.

Vos nouvelles cotisations ne feront cependant pas nécessairement augmenter votre rente de retraite. Si vous touchez déjà la rente maximale qui est versée aux gens de 60 ans (âge au moment de votre demande), vous cotiserez au régime pour rien !

Par contre, si vous ne touchez pas le montant maximal et que vous prenez une retraite progressive, vos nouvelles cotisations au régime auront pour effet d'augmenter votre rente de retraite jusqu'au paiement de la rente maximale versée selon l'âge que vous aviez au moment où vous en avez fait la demande.

Dans un cas de retraite progressive, c'est important de considérer l'incidence financière d'un retour au travail AVANT de faire la demande de sa rente de retraite.

8 Une stratégie d'investissement et des attentes réalistes

Généralement, plus on vieillit, moins la gestion de nos avoirs devrait être risquée. Adoptez une nouvelle stratégie d'investissement en considérant l'ensemble de vos avoirs et le fait que vous êtes à quelques années de la retraite. Évitez de vous mettre à risque financièrement!

La gestion de vos avoirs déterminera leur rendement. Ce rendement est une hypothèse essentielle en planification de la retraite. Ne vous laissez pas éblouir par des rendements passés ou des promesses de rendements élevés. À défaut d'avoir une boule de cristal, nous pou-

vons nous référer à des études. Une inflation autour de 2,50-3,00 % est prévue par les experts au cours des prochaines années. Le rendement espéré des actions canadiennes et internationales ne devrait pas être supérieur à 8 % au cours des prochaines années.

Dans vos projections de retraite, ne négligez pas non plus de considérer l'inflation et les frais.

Pour faire vos projections d'accumulation dans votre REER, un taux de rendement autour de 5 % pour un portefeuille équilibré et de 6 % pour un portefeuille de croissance serait réaliste.

9 Planifier ses rêves... en couple

Quand on parle retraite, mieux vaut planifier en couple. Sur le plan tant humain que financier.

En vue de la retraite, tentez d'équilibrer les patrimoines afin de réduire votre facture fiscale familiale à la retraite.

Si vous êtes mariés ou unis civilement, ne négligez pas les cotisations au REER du conjoint malgré l'annonce des nouvelles règles

du fractionnement des revenus de pension.

Faites un bilan personnel conjoint pour visualiser les biens de chacun.

Faites aussi un budget prévisionnel de vos revenus et de vos dépenses potentiels à la retraite.

Planifiez en considérant vos rêves! Un condo en Floride, un chalet au bord d'un lac, faire le tour du monde, jouer au golf tous les jours, etc.

Voilà des exemples de rêves que vous pouvez chérir en vue de votre retraite.

Ces rêves sont importants et constituent vos objectifs de retraite. S'ils sont planifiés, ils pourront sans doute être réalisables.

10 Planifier le décaissement de ses avoirs

Saviez-vous qu'une personne de 65 ans a 35 % de chances de célébrer son 90^e anniversaire de naissance? C'est ce que révèlent les courbes de survie, un outil utilisé en planification financière de la retraite.

En faisant fi de vos chances de survie dans vos projections de revenus de retraite, vous courez le risque de manquer d'argent!

Pour planifier le décaissement de vos avoirs, vous devez considérer votre situation familiale, la fiscalité et choisir des produits de placement qui vous permettent d'éviter de payer des frais dus au rachat de vos titres.

Une fois à la retraite, il

est généralement recommandé de décaisser d'abord votre capital non enregistré avant de piger dans votre REER pour financer votre retraite.

Si vous avez plus de 65 ans, ne retirez pas d'argent directement de votre REER. Les nouvelles règles de fractionnement des revenus de pension ne permettent pas de fractionner un retrait REER. Aussi, un retrait REER ne donne pas droit aux crédits pour revenus de pension (2 000 \$ au fédéral et 1 500 \$ au provincial). Pour vous prévaloir de ces règles, transférez d'abord votre REER en FERR et retirez ensuite un montant du FERR.

11 S'occuper de ses parents et de ses enfants...

S'ils sont des « Tanguy », vos enfants pourraient bien compromettre votre retraite. Selon Statistique Canada, les jeunes adultes d'aujourd'hui sont moins nombreux à quitter le foyer familial qu'auparavant (53 % contre 59 % dans le passé), et 22 % de ceux qui auraient quitté le nid familial y reviennent. Dans bien des cas, ces enfants, surnommés les boomerangs, ne reviennent pas seuls!

Vous occuper de vos parents et de vos enfants pourrait compromettre vos objectifs de retraite et gruger vos revenus. Si vous prenez soin de certains membres de votre famille, vous pourriez, sous certaines conditions, profiter des avantages fiscaux réservés aux aidants naturels.



PHOTO D'ARCHIVES

■ Un « Tanguy » pourrait compromettre votre situation financière à la retraite.

12 Protéger ses proches et... soi-même

Évaluez la pertinence de souscrire à des produits d'assurance en cas de maladies graves ou de soins de longue durée.

Une fois à la retraite, vous ne bénéficiez généralement plus des assurances collectives auparavant offertes par votre employeur. Une maladie soudaine pourrait vous mettre à risque financièrement.

Selon votre situation familiale, prévoyez aussi protéger votre conjoint en cas de décès.

Vous n'avez peut-être pas systématiquement besoin de produits d'assurance pour combler ces lacunes. L'important, c'est d'avoir pris soin d'analyser votre cas en particulier et de prévoir ce qui arriverait financièrement suivant un événement malheureux. Mieux vaut prévenir que guérir!